

Paris, le **17 MARS 2023**

Monsieur le Député,

Le réchauffement climatique a des conséquences majeures et irréversibles sur les territoires de montagne et, en particulier, sur leur économie. Confrontés au faible enneigement, à la fonte des glaciers ou à la perte de biodiversité, de nombreux élus de montagne s'interrogent sur de nouvelles perspectives de développement et sur les leviers dont ils disposent pour inventer de nouveaux modèles d'aménagement de leur territoire et des relais de dynamisme économique.

Pour apporter une première réponse à ces territoires, le programme « Avenir montagne » a été lancé le 27 mai 2021 par le Premier ministre, dans le cadre de France Relance. Vous y avez largement contribué. Il permet aux territoires de montagne affectés par la crise sanitaire et les changements climatiques de bénéficier d'un soutien spécifique de l'État et de ses partenaires pour élaborer et mettre en œuvre leurs projets de redynamisation et de diversification, en particulier en matière touristique.

Dans ce prolongement et dans l'esprit de la tournée des massifs de montagne engagée par Dominique Faure, je souhaite vous confier une mission sur les nouveaux enjeux du développement des territoires de montagne. Elle aura pour objectif de définir les conditions et les possibilités du développement économique de ces territoires, non seulement à travers le tourisme mais aussi l'ensemble des secteurs de l'économie, et de faire des propositions pour que les territoires de montagne parviennent à mobiliser davantage les outils d'aménagement du territoire et les fonds de cohésion, pour dessiner un nouveau visage de la montagne, adapté aux évolutions climatiques.

Vos propositions devront s'appuyer sur un diagnostic précis des évolutions récentes et la diversité des modèles de développement observés sur le territoire. Une comparaison des politiques publiques de nos partenaires européens sur cette problématique pourra utilement nourrir vos recommandations. Vous veillerez enfin à analyser les forces et les faiblesses des modèles juridiques qui structurent l'exercice d'activités économiques en montagne directement par les collectivités, en proposant les évolutions qui vous paraissent nécessaires.

Pour conduire l'ensemble de vos travaux, vous bénéficierez du concours des services du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Vous veillerez à élaborer vos recommandations dans le respect des règles d'indépendance, d'impartialité et d'objectivité qui s'imposent au titre de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, et à m'informer des éventuelles mesures prises à cet effet.

.../...

Monsieur Joël GIRAUD
Député
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75007 PARIS

Le décret vous nommera, en application de l'article L.O 144 du code électoral, parlementaire en mission auprès de M. Christophe BÉCHU, ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, et de Mme Dominique FAURE, ministre déléguée auprès du ministre de l'intérieur et des outre-mer et du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargée des collectivités territoriales, et auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargée de la ruralité.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, en l'assurance de mes salutations les meilleures.



Elisabeth BORNE